

Devenir référent santé-sécurité de l'entreprise

Public : Responsable QSE, Préventeurs, Directeurs de sites, tous collaborateurs des services généraux et RH,

Intervenante : Psychosociologue, IPRP agréée par la Dreets Aura

<p>Durée : 5 jours (35h) en 2 sessions (3+2) Ref : CRH402</p>	<p>Prix Inter : 2500 €HT Prix Intra : Sur devis</p>
<p>Nos objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les risques professionnels et les facteurs de pénibilité - Acquérir une méthodologie de prévention des risques et de mise à jour du DUERP - Définir et mener un plan d'action de mesures préventives et correctives adapté à son entreprise 	<p>Méthodes :</p> <p>Cas pratiques autour de situations évoquées Construction d'outils : grille d'analyse, démarche d'évaluation des risques, plan d'actions</p> <p>L'intervenante vous proposera un diagnostic personnalisé qui se fera tout au long de la session.</p>
<p>Pré-requis aucun</p>	<p>Évaluation</p> <p>Elle se fait tout au long de la session via des mises en situation, exercices pratiques et discussions.</p>

Tour de table : présentation des participants, des besoins, rappels des objectifs et auto positionnement

-I- Mesurer les enjeux de la santé et de la sécurité :

- Les enjeux humains : statistiques et indicateurs santé-sécurité
- Les impacts des RPS sur la QVT
- Définitions : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle
- Les différents registres obligatoires
- Les enjeux financiers : coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les enjeux réglementaires : l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et des salariés
- Les principes généraux de prévention, principales obligations réglementaires du code du travail
- Les responsabilités : civile, faute inexcusable, pénale, professionnelle
- Les principaux partenaires internes et externes à l'entreprise

Exercice pratique :

à partir d'une thématique santé-sécurité, répondre aux 9 principes de prévention et actionner les partenariats

-II- Construire une démarche de prévention :

- L'analyse d'une situation de travail
- Prendre en compte l'évaluation des risques professionnels, le document unique, les facteurs de pénibilité pour construire sa démarche de prévention
- La cartographie des risques : causes, conséquences, solutions, références réglementaires
- Indicateurs et objectifs de sécurité

Exercice pratique en sous-groupe: établir une cartographie des risques liés à l'entreprise d'un ou plusieurs participants et évaluer les risques avec les mesures de prévention associées

Exercice pratique: croiser la cartographie construite précédemment avec le Document Unique de l'entreprise d'un ou plusieurs participants

-III- Analyser les incidents et accidents du travail :

- La méthode de l'arbre des causes : méthodologie d'enquête, organisation du travail en commission

Mise en oeuvre sur une étude de cas : analyser en groupe une situation d'accident du travail

Exercice pratique : à partir d'un cas d'accident fourni par l'intervenant, les participants appliquent la méthode et proposent un plan d'actions

-IV- Prévenir et faire face aux RPS :

- Les différentes formes de violences au travail
- Les différentes formes de RPS
- Les TMS
- Le cas du télétravail
- Intégrer les RPS dans le DUERP
- Identifier les différentes manifestations du harcèlement
- Faire face à une suspicion de harcèlement non avéré (moral / sexuel) et évaluer les conséquences d'une accusation sans fondement
- Travailler en coordination avec les référents harcèlement (CSE/Entreprise)

Exercice pratique : Organisation et analyse d'un dossier RPS (harcèlement, Burn Out)

-V- Sécuriser les équipements et les lieux de travail :

- La conformité des lieux et équipements de travail
- L'affichage obligatoire
- Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires
- Les équipements de protection individuelle et collective

-VI- replacer le CSE au sein de la démarche globale de prévention :

- La place réglementaire du CSE/CSSCT
- La place axiale du DUERP dans la relation CSE/entreprise
- Les attributions d'information, de consultation, d'intervention du CSE et de la CSSCT susceptibles d'alimenter la démarche de prévention
- Rappel sur les visites, les alertes et les enquêtes

Exercice : définir la place d'un CSE dans un exemple d'enquête pour accident

-VII- Replacer le référent santé-sécurité au sein de la démarche globale de prévention :

- Le référent santé-sécurité, interlocuteur privilégié de l'employeur et des représentants du personnel en matière de santé-sécurité
- Définir le périmètre de ses missions
- Définir ses moyens d'actions

Mises en situations : comment initier un travail commun efficace CSE/Entreprise lors d'un accident

-VIII- Participer à l'élaboration du système de management santé-sécurité dans l'entreprise :

- Rôle et mission des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise : direction, ressources humaines, encadrement, salarié, animateur sécurité, CSE / CSSCT, médecin du travail, inspecteur du travail, les CARSAT et les CRAM

Exercice pratique à l'aide de la Grille DIGEST (auto-positionnement sur la santé - sécurité - outil INRS)

-IX- Gérer les entreprises extérieures :

- Le cadre réglementaire et la responsabilité de l'entreprise utilisatrice, la délégation de pouvoir
- La coordination de la prévention des interventions : plans de prévention, protocole sécurité, coordination SPS, permis de feu

Exercice pratique : analyse critique d'un plan de prévention anonymisé présenté par l'intervenante

Conclusion : Établissement des premières actions à mettre en œuvre au retour sur le terrain.